

Délibération n°2504-26

**L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu
habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.**

**Conseillers en exercice : 13
Présents : 12+1 proc
Votants : 13**

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL –
Christlan DI MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI –
Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRINI –
Fabienne GALLI – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN**

Absente excusée : Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : Dégrèvement facture eau
Assainissement Chemin du
Cayre**

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que M. PERROT Philippe – demeurant 1131 chemin du Cayre à CANTARON – a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau assainissement.

En effet, en 2024, suite à un problème de fuite, sa facturation a augmenté. Le nombre de m3 facturé est de 327 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 125 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 530.16 € et se décompose comme suit :

Taxe sur Consommation eau	125 m3 X 0.0213 =	2.66 €
Redevance pollution d'origine domestique	125 m3 X 0.29 =	36.25 €
Consommation ASSAINISSEMENT	125 m3 X 1.62 =	202.50 €
Modernisation réseaux collecte	125 m3 X 0.16 =	20.00 €
Consommation eau (à partir de 151 m3)	125 m3 X 2.15 =	268.75 €

Les 530.16 € seront affectés sur les articles comptables correspondants et viendront en déduction de la facturation d'eau assainissement émise au 2^{ème} semestre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE un dégrèvement exceptionnel de 125 m3 sur la facturation d'eau assainissement du deuxième semestre 2024 de M. PERROT Philippe pour un montant de 530.16 € (articles comptables correspondants).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Gérard STOERKEL

Le Maire,


Gérard BRANDA
Signé électroniquement par : Gérard BRANDA
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Maire